

PATRIMOINE

Un immeuble d'intra mis en péril imminent

La mairie a pris hier mercredi un arrêté de mise en péril d'une maison ancienne sise au 9 rue des Petits Degrés.

Jean Sauvée, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, a appris la nouvelle vendredi à 9 h 30. La bâtisse, située à l'angle de la rue des Petits Degrés et St-Boursaint, présente des faiblesses structurelles importantes. La constatation en a été faite par les ouvriers de l'entreprise Teyssier qui devaient débiter la pose d'un crépi sur l'une des parois de ce bâtiment datant de 1641. Aussitôt, l'entrepreneur a alerté la mairie sur cette situation. L'architecte de la ville et celui des Monuments Historiques, l'immeuble étant classé, se sont rendus sur place étudier l'étendue des dégâts.

Et ceux-ci sont importants : désolidarisation des murs et à l'intérieur présence de poutres qui ne tiennent plus et du bois pourri... Les "désordres" s'avèrent nombreux et font courir le risque d'un effondrement de l'ancienne demeure.

Réaction rapide

Comme le veut la procédure, en cas de mise en péril imminent d'une construction, la Ville a demandé au président du tribunal de grande instance de nommer un expert. Ce qui fut fait lundi soir. Ce dernier a rendu son rapport mercredi matin. Ses conclusions conjuguées à celles de l'architecte des Bâtiments de France ont conduit le maire à signer, hier, un arrêté de péril imminent.

Les cinq propriétaires de cet immeuble de quatre étages ont été prévenus par courrier de la mairie en milieu de semaine.

En outre, des mesures conservatoires vont être appliquées. Si un passage est laissé pour les piétons, interdiction est faite de circuler aux abords du site. Les voies d'accès sont donc inaccessibles aux véhicules. Des épontilles vont être posées de haut en bas de la façade et à l'intérieur afin de consolider le tout.

Ces conditions extrêmes obligent la Ville à faire évacuer

les lieux. Des cinq propriétaires, un seul résidait à l'année. La municipalité, par l'intermédiaire du Ccas, lui proposera un logement temporaire.

L'artiste - peintre, Christophe Dumoulin qui dispose d'un atelier au rez-de-chaussée s'est vu, aussi, proposer différents locaux de substitution par la collectivité.

Quoi qu'il en soit, les copropriétaires vont devoir prendre à leur charge le montant des travaux. Vu l'importance de ceux-ci, le coût devrait s'avérer très élevé. À titre indicatif, le ravalement de la paroi, initialement prévu, se montait à 200 000 F (30 489 euros). L'état du mur fait très sensiblement grimper la facture qui avoisinerait les 2 MF (304 898 euros). La première mission des copropriétaires sera de faire en sorte de supprimer, très rapidement, l'imminence du péril.

Suite à ces premiers travaux, le maire prendra un nouvel arrêté de péril non-imminent. Les propriétaires bénéficieront de davantage de temps pour remettre d'aplomb leur immeuble. Mais, sachant que celui-ci est classé, les contraintes de rénovation n'en seront que d'autant plus grandes. Le chantier pourrait, lui, durer plusieurs années et coûter plusieurs millions de francs.

Riverains consternés

Les riverains sont consternés par cette nouvelle soudaine. En premier lieu, les commerçants situés à proximité de la bâtisse. Christophe Dumoulin est d'autant plus concerné que sa galerie sise au 15, rue de la Herse, jouxte la construction en péril. Pour ce professionnel, le coup est rude.

Non seulement il va devoir déménager son atelier mais en plus, il a peur que le manque à gagner soit important pour son commerce. «*Nous sommes dans un endroit où il y avait un*



Un immeuble en péril...

nombreux passage. Avec la mise en place des mesures conservatoires et les travaux, les gens vont-ils encore venir chez-nous?» Cette préoccupation rejoint celles exprimées par Robert Le Barbier qui tient une tarterie - salon de thé et par Catherine Nouvel, coiffeuse de son

état. Sans, bien évidemment, remettre en cause le bien fondé de la décision municipale, tout deux s'inquiètent tout de même «*du préjudice*» qu'ils pourraient subir...